



Politique de développement durable

Décembre 2025

1. Énoncé

À travers sa mission d'autonomisation économique, Développement international Desjardins (ci-après « DID ») s'engage à promouvoir un développement durable, inclusif et équitable dans toutes ses activités, tant au sein de son organisation que dans les projets qu'elle met en œuvre.

Forte de son expérience en développement international et en investissement à retombées sociales, DID tire parti de son vaste réseau de partenaires et de sa présence active dans plus de trente pays pour exercer une influence positive au bénéfice des générations actuelles et futures.

DID adopte cette politique avec la volonté d'optimiser sa contribution à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays et auprès des populations où elle intervient, tout en assurant la cohérence, la crédibilité et la pérennité de ses actions. Cette politique témoigne de l'ambition de DID à innover et à assumer un leadership en matière de finance responsable et inclusive.

La promotion du développement durable fait partie des orientations du Mouvement Desjardins; à titre de composante du Mouvement, DID contribue à leur application. Cette politique est fondée sur des principes, des cadres et des accords internationaux, tels que l'Accord de Paris sur le climat, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Politique d'aide internationale féministe du Canada les Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale, et les Principes pour une banque responsable de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

2. Objectifs

L'objectif de la présente politique est d'établir un cadre de référence qui favorise la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans le modèle d'affaires, les stratégies et les opérations de DID.

2.1 À travers ses pratiques de gestion :

- Augmenter continuellement ses effets positifs tout en réduisant les effets négatifs sur les personnes et l'environnement qui découleraient de ses pratiques, et gérer les risques liés à ses pratiques.

2.2 À travers son levier d'assistance technique :

- Accélérer la transition vers une économie verte, résiliente, équitable et inclusive.
- Accroître le bien-être des personnes et des communautés, notamment en renforçant l'équité, l'égalité, la non-discrimination et la participation.

2.3 À travers son levier d'investissement à retombées sociales :

- Accroître l'accès à des sources de financement qui soutiennent le développement durable, y compris les fonds multilatéraux pour l'environnement.

3. Principes directeurs

3.1 Renforcement des capacités

DID considère le renforcement des capacités comme un levier essentiel de développement durable. DID agit, au sein de son organisation et dans ses projets, pour développer les compétences, les connaissances, les outils, les ressources et les structures nécessaires afin de concevoir, de mettre en œuvre et de pérenniser des solutions adaptées. Ce principe s'appuie sur une approche de coconstruction, en tenant compte des contextes particuliers, et des priorités exprimées par les parties prenantes, dans le but de maximiser les retombées et la durabilité des interventions.

3.2 Précaution et prévention

DID applique les principes de précaution et de prévention comme fondements de son action en développement durable. DID agit en amont, sur la base de données scientifiques, pour éviter les dommages à l'environnement et aux communautés, et intervient rapidement devant tout risque émergent, même en cas d'incertitude scientifique. Ces principes guident autant ses pratiques internes que ses interventions auprès de ses partenaires et dans ses projets.

3.3 Justice climatique

DID considère la justice climatique comme un pilier de son action en développement durable. DID reconnaît que les changements climatiques accentuent les inégalités sociales et touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables, malgré leur faible contribution à la crise. Ce phénomène constitue donc non seulement un problème environnemental, mais aussi une iniquité qui touche diverses populations en fonction de leur richesse. DID agit pour un partage équitable des responsabilités dans cette lutte et veille à l'intégration des perspectives des groupes sociaux marginalisés ainsi qu'au respect des droits de la personne dans l'ensemble de ses interventions.

4. Éléments de la politique

4.1 Volet stratégique et de gouvernance

Dans les limites de son champ d'action et de ses capacités financières, DID s'engage à :

- intégrer des facteurs ESG dans l'ensemble des décisions d'affaires et des activités de DID, en respectant la participation des collectivités locales, l'approche par cycle de vie et le principe de précaution;
- renforcer les connaissances et les capacités internes en matière de développement durable, de changements climatiques, d'égalité et d'inclusion, de droits de la personne, de finance responsable et inclusive, sans oublier les risques d'écoblanchiment, et transférer ces connaissances à ses partenaires et membres de ses réseaux (notamment Proxfin);

- assumer un leadership d'influence pour que les politiques publiques favorisent la participation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème financier au développement durable;
- établir de nouveaux partenariats qui maximisent les retombées environnementales, sociales et économiques positives sur les populations où DID intervient;
- informer et consulter ses parties prenantes, collaborer avec elles de manière proactive, transparente et responsable, et rendre compte de l'application de la présente politique dans son rapport annuel.

4.2 Volet environnemental

Engagements :

- Identifier, éviter, réduire ou compenser les effets environnementaux négatifs liés aux activités de l'organisation, tout en fixant des cibles et des indicateurs de performance en lien avec la présente politique, notamment en matière de carboneutralité.
- Promouvoir auprès de la communauté de DID et de ses réseaux des modes de consommation et de production durables (MCPD) qui protègent et restaurent les écosystèmes, génèrent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures, et contribuent plus largement à l'atteinte des ODD.
- Amorcer des projets et des solutions innovantes, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques, de biodiversité, de transition énergétique, de commerce et d'agriculture durable.

4.3 Volet social

4.3.1 Engagements en tant qu'employeur :

- Mettre en place des pratiques en ressources humaines favorisant la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI).
- Assurer des conditions de travail équitables et sécuritaires pour l'ensemble des employés et employées et des partenaires.
- Offrir des formations sur les enjeux sociaux et l'inclusion à tous les niveaux de l'organisation.

4.3.2 Engagements en tant qu'organisation de développement international :

- Favoriser l'inclusion financière et accroître l'autonomie économique des femmes et des jeunes sur tous les plans : accès aux ressources financières et productives, accès à l'emploi et aux marchés, développement des capacités et du leadership, et accès au pouvoir décisionnel.
- Promouvoir l'égalité des genres, incluant la lutte contre la violence genrée, et respecter et promouvoir les droits de la personne, en particulier les droits des peuples autochtones et des groupes en situation de vulnérabilité;
- Intégrer des mécanismes de consultation participative dans les projets pour tenir compte des enjeux différenciés selon le genre ou l'appartenance à une communauté culturelle.

4.4 Volet économie responsable

Engagements :

- Développer et promouvoir des produits et services financiers et non financiers innovants, qui soutiennent, par exemple, la résilience climatique, la transition vers une économie verte et circulaire, ou l'adoption de MCPD.
- Soutenir et mobiliser les institutions financières partenaires dans la mise en place de systèmes de gestion environnementale et sociale;
- Investir, notamment auprès d'institutions financières innovantes, par actions et par prêts, afin de contribuer à une croissance économique durable et inclusive.

5. Champ d'application

- La présente politique s'applique à l'ensemble des administrateurs et administratrices, des employés et employées, et des composantes de DID, tant au siège social qu'au sein des bureaux régionaux et des bureaux de projets dans les pays d'intervention.
- Les fournisseurs, sous-traitants et partenaires de DID sont encouragés à l'appliquer.
- DID s'engage à respecter les législations en vigueur dans les pays d'intervention et à s'inspirer des meilleures pratiques en matière de coopération internationale et de finance durable et inclusive.

6. Responsabilité, application et révision

Le conseil d'administration (CA) de DID adopte la présente politique et ses modifications subséquentes.

La direction générale est responsable de l'application de la présente politique.

Le comité de direction de DID a la responsabilité de mener les activités suivantes :

- Adopter toute stratégie, tout plan d'action, toute directive et tout positionnement permettant la mise en œuvre effective de cette politique de développement durable.
- Fixer des cibles et des indicateurs de performance en lien avec la présente politique.
- Assurer une revue périodique de la mise en œuvre de cette politique, et une analyse de ses retombées et de sa contribution au regard des ODD.

7. Entrée en vigueur

La date d'entrée en vigueur de la présente politique correspond à sa date d'adoption par le CA et il en est de même pour toute modification à celle-ci.

Annexe 1

DÉFINITIONS

Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+)

Méthode d'analyse systématique visant à examiner les différences entre les rôles et les normes relatifs aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons; les différents pouvoirs qu'ils détiennent; leurs différents besoins, les contraintes et les occasions; et les répercussions de ces différences sur leur vie.

Approvisionnement responsable

Mode d'approvisionnement qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux processus d'achat des biens et services, comme moyen de réduire les répercussions sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations, tout au long du cycle de vie des produits.

Autonomisation économique

Capacité, pouvoir et liberté pour une personne de prendre des décisions favorisant son bien-être économique et financier.

Biodiversité

Ensemble des espèces et des écosystèmes terrestres, marins et aquatiques, ainsi que les processus écologiques dont ils font partie.

Carboneutralité

État dans lequel les émissions nettes de gaz à effet de serre sont réduites à zéro, par la diminution des émissions et la compensation des émissions résiduelles avec des mesures équivalentes (ex. : séquestration du carbone).

Changements climatiques

Modification à long terme des variables climatiques mondiales, causée principalement par les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

Ensemble de pratiques et de valeurs visant à garantir la représentation et la participation de toutes les personnes, à assurer un traitement équitable et à créer un environnement inclusif exempt de discrimination.

Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Facteurs ESG

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés pour évaluer la durabilité et la responsabilité des organisations.

Finance responsable et inclusive

Pratiques financières qui intègrent des critères ESG et favorisent l'accès équitable aux services financiers pour toutes les populations, notamment les plus vulnérables.

Investissement à retombées sociales

Investissement qui vise à générer des retombées sociales et environnementales positives, en plus d'un rendement financier, en soutenant des projets ou des entreprises qui contribuent au développement durable.

Justice climatique

Concept qui reconnaît que les changements climatiques accentuent les inégalités sociales et affectent disproportionnellement les populations vulnérables. Elle vise un partage équitable des responsabilités et des bénéfices dans la lutte contre ces changements, dans le respect des droits de la personne.

Modes de consommation et de production durables (MCPD)

Utilisation de services et de produits connexes qui répondent aux besoins fondamentaux et améliorent la qualité de vie des générations actuelles, tout en diminuant l'utilisation des ressources naturelles et des matières toxiques et en réduisant les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie du service ou du produit, afin de ne pas nuire aux générations futures.

Principe de précaution

Principe selon lequel, en cas d'incertitude quant aux répercussions d'une décision sur l'environnement, la prévention des risques graves et irréversibles est privilégiée.